

Le Congrès des Douaniers

UNE SÉANCE MOUVEMENTÉE DES CONGRESSISTES FONT LE PROCÈS DE LEUR ANCIEN SECRÉTAIRE GÉNÉRAL ET VEULENT L'EXCUSER

Paris, 2 juin. — La première séance du 6<sup>e</sup> congrès annuel de l'Union générale des agents du service actif des douanes, qui s'est ouverte ce matin dans la salle Ludo, avenue de Clichy, a été mouvementée. On y a mis en accusation le secrétaire général de l'Union, M. Cascaigne, qui avait été mis par le conseil national de l'Union dans l'obligation de démissionner.

Ce fut un duel violent entre cet ancien fonctionnaire de l'Union, qui, après avoir été le véritable chef de l'organisation, avait se dresser contre lui l'annulation des délégués; personne en effet ne s'est levé pour plaider en sa faveur. Il est resté seul contre toute l'assemblée.

Après sa rupture avec le conseil national de l'Union, qui lui avait reproché d'avoir compromis par certaines démarches auprès de l'administration l'action de l'organisation, et l'accusait même d'avoir entretenu des intelligences avec le ministre, M. Cascaigne avait mené, dans un petit journal corporatif, une campagne assez vive contre ses anciens collègues. C'est de cette campagne qu'on lui demandait compte.

M. Cascaigne n'a pas pris, pour sa défense, une attitude de combat. Il s'est efforcé de démontrer qu'on avait mal interprété ses articles. Ses adversaires se sont montrés, au contraire, d'une violence extrême.

Quand le délégué de Marseille, après avoir rappelé qu'il avait été le dernier et le plus virulent défenseur de son ami Cascaigne, s'est tourné vers lui et a dit: « J'aurais voulu encore te donner la main. Mais je ne puis plus. Tu n'as jamais été franc. Tu ne m'as jamais ouvert ton cœur. L'ancien secrétaire général a murmuré avec une expression douloureuse: « Mais vous n'avez touché comme une bête! »

Comme le ton des critiques devenait de plus en plus amer, M. Cascaigne a demandé qu'on ne présentât pas plus longtemps un cadavre. Mais M. Cascaigne, bondissant de son siège, l'a alors apostrophé avec véhémence.

Aussitôt toute la salle a réclamé l'expulsion de son ancien secrétaire général. Celui-ci s'est débattu: « Je ne veux pas qu'on dise qu'on m'a mis à la porte! »

Non, répondit-il, il faut que vous entendiez votre condamnation, ont crié divers délégués. Mais comme on commençait à discuter l'ordre du jour sanctionnant la discussion, il a manifesté quelque impatience et s'en est allé vers la porte. On l'empêcha de sortir, mais les membres du bureau sont intervenus pour qu'on lui laissât la liberté de se retirer.

Après son départ, les congressistes ont confié à une commission de trois membres le soin de rédiger un ordre du jour de blâme et d'excision.

LA QUESTION DU STATUT Au début de cette séance, le secrétaire général désigné par le conseil national, en remplacement de M. Cascaigne, avait donné lecture d'un rapport sur la situation matérielle de l'Union, rapport dans lequel, après avoir constaté que l'organisation compte 13.000 cotisants contre 13.727 l'an dernier, il justifie le faible chiffre de l'augmentation par cette observation:

Depuis cinq ans qu'elle existe, l'Union a dû régler la presque totalité des camarades susceptibles d'appartenir à notre ordre de franchissement. Les dissidents de l'heure présente peuvent être considérés comme des réfractaires à peu près irréductibles. D'autre part, les suppressions d'emplois réalisées par la réduction des services ont réduit l'effectif du personnel des brigades à 18.245 agents.

Le congrès, qui doit durer trois jours, s'occupera surtout de la question du statut.

TREFFLE VAISSIER Savon Porte-Bonheur LES GRÈVES A ROUBAIX Fin de la grève des teinturiers

La grève des teinturiers est terminée. Les ouvriers grévistes ont repris le travail jeudi matin. De part et d'autre, des concessions ont été faites.

Les établissements où sévissait la grève étaient les suivants: Maison Lucien Monnet, rue Lacroix; Brovares, rue Saint-Maurice; Les Fils de Jules Bernaert, Grand Rue; Gombert-Deschodt, rue de l'Alma; Napoléon Liénard, rue Lannes; Fastenockels, à Wattrelos.

Une grève d'ouvriers rameurs Dix-neuf ouvriers rameurs de la teinturerie Dubar, rue du Bois, se sont mis en grève, demandant la réintégration d'un ouvrier congédié.

La grève des carreliers On nous prie d'insérer la communication suivante: « Les patrons carreliers font savoir à leurs ouvriers qu'ils sont toujours disposés à les recevoir individuellement ou par groupe pour écouter leurs réclamations; ils tiennent à causer directement avec leur personnel. »

A GROIX ET A WASQUEHAL Les ouvriers des teintureres de MM. Collet, teur frères, rue des Ombres, à Croix, et de Campion, rue de Tourcoing, à Wasquehal, ont repris le travail jeudi matin. Ils ont obtenu une augmentation de 25 centimes par jour.

A LANNŌY A la filature de M. Parent-Montfort Une quinzaine de « garçons de machines » ont abandonné la besogne dans l'après-midi de jeudi. Ils réclament une augmentation de salaire de 0,25 cent. par jour.

Dans les lieux localisés où il y a des grèves, à Lys et à Lannoy, les ouvriers et ouvrières ont

changé son calme. Ils se promènent par petits groupes et stationnent parfois en nombre nombreux aux abords des usines qu'ils ont observés.

A ANNAPES A la teinturerie de M. Flament La grève qui existait depuis la semaine dernière dans cet établissement a pris fin jeudi matin par la reprise complète du travail, les ouvriers ayant obtenu certaines satisfactions.

A FOREST Au tissage de MM. Jozet et Lorailler La journée de jeudi n'a apporté aucune modification à la situation.

A LYS A la filature de MM. Boutamy frères Une grève a éclaté dans cet établissement, jeudi matin où les ouvriers et ouvrières ont déserté la « Nouvelle filature ».

Le matin, dès la première heure, une vingtaine de démonsieurs ont demandé une augmentation de salaires. Ceux-ci n'ayant pas pu obtenir les salaires, les ouvriers ont quitté l'atelier. Leur nombre s'est augmenté des autres démonsieurs de l'heure du déjeuner. Puis, plus tard dans la journée, le reste du personnel de la « Nouvelle filature » a également commencé le chômage.

Un gréviste qui pour aujourd'hui vendrait cette grève entraine dans le chômage une bonne centaine d'autres ouvriers et ouvrières de l'usine. Au moment où nous écrivons ces lignes, les grévistes et chômeurs sont plus de 200 parmi lesquels se trouvent 150 filasses et 60 démonsieurs.

La Grève des Chalutiers à Lorient Lorient, 2 juin. — La grève des chalutiers de Lorient a commencé ce matin. Neuf navires sont actuellement immobilisés dans le port. Les équipages ont déposé leur rôle à l'Inspection maritime.

Les grévistes ont voulu s'opposer au départ du chalutier « Odet »; il a fallu l'intervention de la police et de la gendarmerie. Le navire, mis en radar, n'a pu appareiller, son équipage ayant refusé d'embarquer.

Huit chalutiers ne sont pas encore rentrés de la pêche; les grévistes attendent leur retour pour faire prendre part à la grève leurs équipages.

LES INCIDENTS Lorient, 2 juin. — La grève des chalutiers de Lorient a commencé ce matin. Neuf navires sont actuellement immobilisés dans le port. Les équipages ont déposé leur rôle à l'Inspection maritime.

Les grévistes ont voulu s'opposer au départ du chalutier « Odet »; il a fallu l'intervention de la police et de la gendarmerie. Le navire, mis en radar, n'a pu appareiller, son équipage ayant refusé d'embarquer.

Huit chalutiers ne sont pas encore rentrés de la pêche; les grévistes attendent leur retour pour faire prendre part à la grève leurs équipages.

LES INCIDENTS Lorient, 2 juin. — La grève des chalutiers de Lorient a commencé ce matin. Neuf navires sont actuellement immobilisés dans le port. Les équipages ont déposé leur rôle à l'Inspection maritime.

Les grévistes ont voulu s'opposer au départ du chalutier « Odet »; il a fallu l'intervention de la police et de la gendarmerie. Le navire, mis en radar, n'a pu appareiller, son équipage ayant refusé d'embarquer.

Huit chalutiers ne sont pas encore rentrés de la pêche; les grévistes attendent leur retour pour faire prendre part à la grève leurs équipages.

LES INCIDENTS Lorient, 2 juin. — La grève des chalutiers de Lorient a commencé ce matin. Neuf navires sont actuellement immobilisés dans le port. Les équipages ont déposé leur rôle à l'Inspection maritime.

Les grévistes ont voulu s'opposer au départ du chalutier « Odet »; il a fallu l'intervention de la police et de la gendarmerie. Le navire, mis en radar, n'a pu appareiller, son équipage ayant refusé d'embarquer.

Huit chalutiers ne sont pas encore rentrés de la pêche; les grévistes attendent leur retour pour faire prendre part à la grève leurs équipages.

LES INCIDENTS Lorient, 2 juin. — La grève des chalutiers de Lorient a commencé ce matin. Neuf navires sont actuellement immobilisés dans le port. Les équipages ont déposé leur rôle à l'Inspection maritime.

Les grévistes ont voulu s'opposer au départ du chalutier « Odet »; il a fallu l'intervention de la police et de la gendarmerie. Le navire, mis en radar, n'a pu appareiller, son équipage ayant refusé d'embarquer.

factions d'amour-propre au bénéfice de ceux qui se les adjugent haut la main; elle sort de nature, engager une saine émulation faisant progresser sensiblement l'instruction acquise déjà, rendant un hommage public aux efforts tenaces de membres de nos sociétés de tir, ces soldats-volontaires de toute une vie!

CATÉGORIES II et III (Royaute et Matrices) Distance 200 mètres et 300 mètres. Carte de 60 coups pouvant être renouvelée 2 fois à chaque distance à 200 mètres et à 300 mètres. Carton de 0,40 à 200 mètres et de 0,60 à 300 mètres, comprenant chacun les zones 10, 9, 8 et 7. Prix de la 1<sup>re</sup> carte 10 fr.; 2<sup>e</sup> 15 fr., et 3<sup>e</sup> 20 fr.; en sus du coût des séries. Le tir peut durer trois reprises; on l'éprouve moyennant une surprime progressive.

Premiers tireurs, nombre de cartons exigés: 45; matriciens, nombre de cartons exigés: 52. Classement au plus haut total de cartons dans l'ensemble des trois meilleures cartes: deux à 200 mètres et une à 300 mètres pour le roi du tir au fusil; aux deux meilleures cartes dans une à 200 mètres et l'autre à 300 pour les 25 premiers de chaque catégorie. Une, quelconque des deux cartes distantes pour les prix suivants: Roi du tir au fusil, la grande coupe de concours et 500 francs en espèces; 1<sup>er</sup> prix 400 fr.; 2<sup>e</sup> 300 fr.; 3<sup>e</sup> 200 fr.; 4<sup>e</sup> 150 fr.; 5<sup>e</sup> 125 fr.; 6<sup>e</sup> 100 fr.; 7<sup>e</sup> 90 fr.; 8<sup>e</sup> 80 fr.; 9<sup>e</sup> 70 fr.; 10<sup>e</sup> 70 fr.; 11<sup>e</sup> et 12<sup>e</sup> 2<sup>e</sup> prix de 60 fr.; 13<sup>e</sup> au 15<sup>e</sup>, 3<sup>e</sup> prix de 50 fr.; 16<sup>e</sup> au 20<sup>e</sup>, 5<sup>e</sup> prix de 40 fr.; 21<sup>e</sup> au 30<sup>e</sup>, 1<sup>er</sup> prix de 30 fr.; 31<sup>e</sup> au 45<sup>e</sup>, 1<sup>er</sup> prix de 20 fr.; 46<sup>e</sup> au 65<sup>e</sup>, 1<sup>er</sup> prix de 15 fr.; 66<sup>e</sup> au 90<sup>e</sup>, 2<sup>e</sup> prix de 10 fr.; 91<sup>e</sup> primes prévues: 905 fr. — Total: 4.800 fr.

SUCCÈS D'UN ARTISTE ROUBAISAIEN AU SALON DES ARTISTES FRANÇAIS. — Dans la liste des récompenses attribuées à l'occasion du Salon de cette année nous trouvons le nom de M. Charles-Louis Spriet, qui a obtenu une Mention honorable pour son envoi « Vieux moulin flamand » et « Le Calvaire d'Aas », appréciés par tous les critiques de la façon la plus élogieuse.

Ainsi qu'on le sait, M. Charles-Louis Spriet est originaire de Roubaix, où il est né le 8 avril 1864. Élève des Ecoles Académiques, il y obtint de brillants succès: médaille d'argent en 1874, médaille de vermeil en 1875, médaille d'argent du cours municipal d'adulte en 1880. L'année suivante, il remportait le prix Vicar et le prix départemental du Nord, puis, en 1885, un prix de 500 francs de la Ville de Roubaix.

M. Spriet est frère de Hébert et de Bonnat. Tous ses amis, se joignant à nous pour le féliciter chaleureusement de ce nouveau succès.

AVIS AUX ROUBAISAIENS. — On nous communique la note suivante: « Les Comités paroissiaux invitent tous les catholiques à pavoiser le dimanche 5 juin à l'occasion de la fête du Sacré-Cœur. »

L'INSTITUT TECHNIQUE ROUBAISAIEN AU CHAMPIONNAT DACTYLOGRAPHIQUE DU NORD DE LA FRANCE. — Parmi les candidats de cette épreuve, deux élèves des cours de Sténographie de l'Institut Technique Roubaisien se sont particulièrement distingués. Dans le championnat, M. Maurice Caplette, de Croix, s'est classé deuxième, et M. Maurice Delépine, quatrième. Dans l'épreuve commerciale, M. Maurice Caplette s'est également classé deuxième.

POURSUITES CONTRE DES COMMERCANTS LILLOIS ET ROUBAISAIENS. — Nous avons mis nos lecteurs au courant des poursuites intentées par le fisc contre trois cents commerçants lillois à propos de signatures données sans timbre à des messageries-bagages.

Un certain nombre de commerçants roubaisiens rentreront également sous le coup de poursuites semblables.

Nous recevons à ce sujet de M. Alfred Flibé, promoteur du Comité de défense de Lille, l'un des poursuivis, une lettre où il nous dit:

Tous ces commerçants sont certainement vos électeurs. Si vous voulez leur rendre un service, donnez-leur le conseil de faire tout de suite une réunion de tous les poursuivis ou susceptibles de l'être et, s'ils veulent lillois, à propos de signatures données sans timbre à des messageries-bagages.

Un certain nombre de commerçants roubaisiens rentreront également sous le coup de poursuites semblables.

Nous recevons à ce sujet de M. Alfred Flibé, promoteur du Comité de défense de Lille, l'un des poursuivis, une lettre où il nous dit:

Tous ces commerçants sont certainement vos électeurs. Si vous voulez leur rendre un service, donnez-leur le conseil de faire tout de suite une réunion de tous les poursuivis ou susceptibles de l'être et, s'ils veulent lillois, à propos de signatures données sans timbre à des messageries-bagages.

Un certain nombre de commerçants roubaisiens rentreront également sous le coup de poursuites semblables.

Nous recevons à ce sujet de M. Alfred Flibé, promoteur du Comité de défense de Lille, l'un des poursuivis, une lettre où il nous dit:

Tous ces commerçants sont certainement vos électeurs. Si vous voulez leur rendre un service, donnez-leur le conseil de faire tout de suite une réunion de tous les poursuivis ou susceptibles de l'être et, s'ils veulent lillois, à propos de signatures données sans timbre à des messageries-bagages.

Un certain nombre de commerçants roubaisiens rentreront également sous le coup de poursuites semblables.

en cours. Les inscriptions seront prises par MM. Berson et Desplaque avant l'ouverture de l'Assemblée.

L'ACCIDENT DE LA PLACE DE LA LIBERTÉ. — La victime, un mineur. — Nous avons tenu nos lecteurs au courant de la gravité de la blessure de M. Kurtzeman, cet ouvrier teinturier, qui fut grièvement blessé mardi place de la Liberté. On sait qu'une opération a été pratiquée mercredi soir, par M. le docteur Descarpentries, en présence de MM. les docteurs Druenes et Rousseau. Le chirurgien ayant pratiqué une incision dans la région dorsale droite, a pu constater que des parcelles d'os brisés avaient déchiré la plèvre, à laquelle ils adhéraient encore; du sang s'était répandu dans le thorax et de là provenaient les suffocations, que la médecine était impuissante à faire disparaître. M. Descarpentries a enlevé les débris d'os, a fait évacuer la sang coagulé, puis a pansé la plaie.

Cette opération a sauvé l'existence du blessé; du moins depuis lors une amélioration sensible s'est manifestée, au point que l'ouvrier était, jeudi, considéré comme hors de danger. Néanmoins, M. le docteur Druenes, qui continue à lui donner des soins, lui prescrit un repos absolu.

M. Grimaldi, commissaire de police, continue à entendre les témoins de la scène. Il semble que le cycliste montait la place, soit passé entre la voiture à droite et le cheval isolé à gauche. Il se trouvait entre les deux, quand ce dernier se cabra; alors le cycliste, pris de peur vira à droite et alla se jeter dans les jambes du cheval de M. le docteur Druenes. La responsabilité du médecin, semble donc entièrement dégarée, mais il lui serait utile de connaître à qui appartient l'autre cheval, qui son maître a éloigné aussitôt.

UN CABARET CAMBRIOLÉ. — Des malfaiteurs ont profité de ce que Mme Julia Biard, veuve Louis Montignies, cabaretière, rue de l'Espérance, 69, s'était rendue hier soir, vers neuf heures et demie dans un cinématographe du voisinage, pour pénétrer chez elle avec l'aide d'une fausse-clé.

Entrés dans la maison, les malfaiteurs se sont emparés d'un vélo, puis d'une somme de 2 francs, qui se trouvait dans le tiroir du comptoir. Les noctambules ont ensuite fracturé le tiroir du compteur à gaz à paiement préalable et se sont emparés d'une somme de 17 francs qui s'y trouvait.

M. Laché, commissaire de police du 1<sup>er</sup> arrondissement, informé, a immédiatement chargé le service de la sûreté de rechercher les coupables.

LE BRIS DE CLOTURE DE LA RUE DES ARTS. — Jeudi après-midi, a été déferé au parquet, un manœuvre de maçon, Louis Seine, âgé de 30 ans, demeurant rue du Grand-Cheval, 60, qui s'était constitué prisonnier, au bureau de police du 2<sup>e</sup> arrondissement.

Louis Seine a déclaré à M. Delteil, commissaire de police, qu'il était l'auteur du bris de clôture commis à l'instigation de Clémence Pontville, rue des Arts, 103, et non Joseph Coppens, arrêté pour le dit délit.

BLESSE AU DOIGT. — Une bécasse de la filature Raymond Lefebvre et Cie, rue de l'Espérance, Mlle Eugénie De Kuyssche, âgée de 45 ans, a mis la main par mégarde, tombant dans les roues d'un métier.

M. le docteur Bernard a constaté l'écrasement de la phalange de l'index gauche, qu'il a dû amputer.

La blessée, qui habite à la Broche-de-Fer, à Herseaux, devra chômer quarante jours.

VOITURIER RENVERSE ET BLESSE. — Un conducteur de la brasserie des « Trois-Villes », à Fiers, M. Achille Vancaumbergh, âgé de 31 ans, demeurant rue La Bruyère, à Fiers, passait hier soir, vers six heures, rue de Mouvaux, avec son attelage, quand ses chevaux butèrent et le choc projeta le conducteur sur la chaussée.

Dans sa chute, il s'est fracturé l'avant-bras droit. M. le docteur Dumoulin lui a prescrit six semaines de repos.

PIANOS DES 1<sup>ers</sup> facteurs, le plus grand choix, les meilleurs prix. M. SCREPEL, 134, Grande-Rue, Roubaix. Téléphone: 21.12, 21.60.

LE MAIN ÉCRASÉE. — A la filature de MM. J. et Ch. Tomponon, à rue Olivier de Serres, un cardeur, M. Auguste Decottignies, âgé de 36 ans, a eu la main droite comprimée par les organes de son métier, en voulant retirer un bout de laine.

M. le docteur Ballenghien, a constaté que la main est complètement meurtrie; le praticien ne pourra se prononcer sur les suites de l'accident que dans deux mois.

Le blessé, M. Auguste Decottignies, habite rue Rollin, maisons Jacquart 9.

AINSI QUE NOUS L'AVONS ANNONCÉ, le Crédit du Nord, le grand établissement financier de la région du Nord, vient d'élever son capital de 30 millions à 60 millions de fr. 60.000 actions nouvelles étaient offertes, titre pour titre, aux 60.000 actions anciennes. Sur ce chiffre, 59.000 ont été réclamées à titre de souscription, et 1.000 actions ont été achetées par le public. Il ne reste donc à répartir que 3.000 actions qui ont été souscrites plus de douze fois.

MARAUDEUR SURPRISE. — L'agent de sûreté Douteulme a surpris, mercredi, vers dix heures du soir, à l'extrémité de la rue Pierre-de-la-Broche, deux individus suspects porteurs chacun d'un sac. On les a arrêtés et on leur a saisi un remplis de légumes et notamment de poireaux. Les passants durent avouer qu'ils avaient dérobés dans un jardin, rue de Manfais prolongée, dans un avoir préalablement constaté la présence de ces légumes. Les deux individus, Gustave Vandenberghe, 25 ans, rattacheur, rue du Kert, 22 et Achille Assomane, 21 ans, chiffonnier, même rue, 12, ont été interrogés par M. Pagès, commissaire de police du 2<sup>e</sup> arrondissement, qui leur a dressé à chacun un procès-verbal pour maraudage.

Pour vos beurres de conserve, adressez-vous à la Fédération Laitière, 10, Gd-Place, Tg, ou 27, Gd-Rue, Rx; prix 2,70 à 3,10. 82210

ENTRE BEAUFILLES ET BELLE-MÈRE. — M. Ties, commissaire, a été appelé à saisir un différend qui s'est élevé entre Jules Bergin, 27 ans, rattacheur, rue des Loges-Haies, cour Clarisse, et la belle-mère de ce dernier, Alphonse Levlion, femme Lecocq, même cour. Pour vivre en paix, la belle-fille, ayant résolu de quitter la cour, précéda hier soir un démantèlement de ses meubles, quand la belle-mère vint lui faire une scène, prétendant qu'une partie du mobilier lui appartenait. La querelle s'étant envenimée, pour la plus grande curiosité des voisins, le rattacheur quitta sa belle-mère en lui envoyant un formidable coup de poing dans la figure, qui lui a fait une forte contusion.

Thérèse sera poursuivie pour coups, et M. Pagès lui a dressé procès-verbal. Il est à craindre que ces poursuites ne remettent point d'accord belle-mère et beau-fils!

HALLE FLIPI: Arrivages Cambembert, depuis 0,30; Pain d'épices au miel; beurre fin, 1,25; ardoise, 1,70; Biscuits, 0,60. 87414

TRAMWAY AVARIE. — Un camion de démantèlement de MM. Desobry, rue Desobry-Delaunoy, rue de Wazemmes, 2, à Lille, accroché hier, vers 4 heures 45 de l'après-midi, un tramway qui passait Grande-Rue. Ce dernier n'a eu qu'un matériel brisé.

LA FOURRIÈRE A CHIENS continue à circuler en ville; par ces temps de canicule et à l'indemnité de l'événement douloureux qui a causé partout une si profonde émotion, on ne saurait trop multiplier les mesures préventives contre la rage. Les châtiments à capturer sept chiens; une contravention a été dressée.

LE TARIF DES VOITURES DE PLACE. — Comment doit-il être appliqué? Voir le règlement de police municipale mis en vente au prix de 5 fr. Librairie du « Journal de Roubaix », 71, Grande-Rue, Roubaix. 8749d

LES ACCIDENTS DU TRAVAIL. — Au péage de MM. Allard-Rousseau et Cie, un charbonnier, M. Pierre, 34 ans, rue des Fleurs, cour Desobry-Delaunoy, 10, a eu l'annulaire gauche ratisé par les organes de son métier. Vingt cinq jours de repos. Docteur Delabuchy. — Dans l'atelier d'appareillage de MM. Desobry et Millaud frères, un apprenti, M. Henri Delachaux, 18 ans, rue du Caire, cour Bonnat-Pollet, 11, s'est blessé au poignet droit en heurtant un ponton. Trois semaines de repos. Docteur Harlet. — Dans l'atelier de construction de M. Carrière père, un tourneur, M. Adrien Gersart, 21 ans, rue des Ombres, cour Dnialuin, s'est luxé l'épaule droite en heurtant un ponton. Quatre semaines de repos. Docteur Lepers.

UNE TENTATIVE DE VOL. — Le teneur du cabaret du « Pont d'Amour », rue de la Madeleine, M. Arthur Thion, était réveillé par un bruit de verre brisé, jeudi matin, vers trois heures. Il ouvrit sa fenêtre et aperçut un individu qui avait forcé un volet et tentait de s'introduire dans l'atelier par la fenêtre. En voyant le cabaretier, le cambrioleur prit la fuite. M. Thion se mit à sa poursuite et rejoignit M. J. J. commissaire de police, a ouvert une enquête.

UN DOUBLE ACCIDENT AUX CHANTIERS DE L'EXPOSITION. — M. Edouard M. Eschard, 36 ans, monteur, M. Moussier, 36 ans, monteur, M. Pasteur, à Mouvaux, s'est blessé à l'index droit en avançant un bout de bois en position dans une barre. Quinze jours de repos. Docteur Masure. M. Henri Houllin, 28 ans, monteur, 17, rue Saint-Jean, Roubaix, s'est blessé à la main gauche entre deux fers, portant une ferme. Dix jours de repos. Docteur Masure.

UNE PLAINTE POUR COUPS. — M. Charles Beckout, 47 ans, charbonnier, des Ombres, a porté plainte contre Jules Vandenberghe, qui l'a frappé.

MAISON DU SOLEIL D'OR 25, 27, 29, Place du Théâtre, LILLE BRONZES, MARBRES, GARNIT. DE CHEMINÉE

WASQUEHAL LES ATTENTATS DUCAPREAU Une arrestation

Nous avons tenu nos lecteurs au courant des divers attentats commis tout d'abord contre le sacristain M. Henri Lepers, âgé de 17 ans. Ce dernier, on le sait, essaya à plusieurs reprises différentes de se défendre, mais d'un l'un le blessa assez grièvement au défaut de l'épaule droite.

Deux incendies allumés par une main criminelle éclatèrent ensuite dans le patronage de la paroisse Saint-Gérent.

Ceux-ci furent éteints rapidement et ne causèrent que très peu de dégâts.

Chaque attentat avait été précédé d'une lettre de menaces, envoyée au clergé de la paroisse.

Au cours d'une perquisition opérée chez M. Lepers, on découvrit dans un sous-main, des feuilles de papier écolier et à lettres, identiques à celui sur lequel avaient été écrites les lettres, ainsi que des enveloppes de forme et de fabrication similaires.

Poursuivant ses recherches, M. Delalé, juge d'instruction, crut remarquer que l'écriture de M. Henri Lepers, correspondait à celle des lettres de menaces et de mort, envoyées au clergé de la paroisse.

Un spécimen de l'écriture du sacristain, ainsi que les lettres anonymes furent communiquées pour expertise à M. Swinghedauw, expert en écriture à Lille.

resté de brèqnes. M. le docteur Camdout lui a ordonné un repos de quinze jours.

WATRELOS LES CHIENS SUSPECTS. — Il est très arqué qu'il y a eu, à Watrelos, des chiens enragés; un cas de mort, un cas d'engouement, a été constaté à Watrelos, où un pauvre enfant, est mort dans des circonstances horribles. Il s'agit donc de se précautionner, de se renseigner, et les Instructions de l'Institut Pasteur nous documentent à ce sujet, qui est malheureusement d'actualité. Que disent-elles?

« Au début, le chien enragé n'est pas furieux et n'a aucune tendance à mordre. Il est calme, il mange et boit. Il est caressant comme à l'ordinaire. Deix jours après, il se montre agité, si elle est déposée, par une carence de la langue sur une égratignée, une ecchymose à la main, une perçure du nez ou des lèvres, elle peut donner la rage tout aussi sûrement que par une morsure. »

« La première période est la rage se manifeste par l'enrouement de la voix, un appétit excessif, une soif dévorante, et le chien plong le museau au sol du vase et mord, pour ainsi dire, l'eau qu'il ne peut avaler. »

« Pendant la seconde période, il mord le bois de sa niche, déchire tout ce qui se trouve sous la dent, il mord tout ce qu'il peut. Il ne peut vivre ainsi que quatre ou cinq jours; il meurt de faim, frappé d'abord dans le train de derrière. »

Ces indications peuvent être utiles, en ce moment où la maladie se manifeste dans plusieurs quartiers.

VIOLENCES. — Au cours de la grève des manœuvres de maçons à l'usine en construction de la rue d'Oran prolongée, qui est en partie sur le territoire de Roubaix et en partie sur celui de Wattrelos, un manœuvre, un des plus violents d'un de ses camarades, Alphonse Vanweybergh, parce qu'il avait refusé de se joindre à lui, comme délégué, pour parlementer avec les patrons. Une enquête fut faite et les résultats envoyés au parquet.

CONTRAVENTIONS. — Trois contraventions ont été dressées pour défaut de mensière à leurs chiens, à Mme Marie Brughe, rue Carnet; MM. Adolphe Lemaître, rue Naddat, et Jean Sella, rue Sartel.

MAUVAISE MÈRE. — Elisa Turf est cette mauvaise mère qui fut condamnée et exécutée de France pour avoir privé d'aliments et de soins son bébé, quand elle résidait au Touquet. Comme elle persiste à revenir dans ce quartier, le Tribunal l'a arrêtée une fois de plus et conduite à Lille.

TOURCOING La journée de vendredi 3: Tribunal de commerce, audience à neuf heures et demi; Bibliothèque communale de neuf heures à midi et de deux à six heures.

Démission d'un adjoint La nouvelle, qui circulait en ville depuis plusieurs jours, est maintenant officielle et certaine: M. Victor Flament, adjoint au maire de Tourcoing, vient de donner sa démission et cette démission a été immédiatement acceptée par M. le Préfet.

On connaît les motifs de la retraite de M. Flament. Il a été nommé tout récemment receveur buraliste à Paris-Place.

L'adjoint démissionnaire, était en même temps conseiller général de Tourcoing-Sud. Son mandat arrive à expiration et l'on peut prévoir qu'il ne sera plus candidat aux élections de moins prochain.

Dans l'administration municipale, M. Flament avait comme attributions spéciales: Instruction publique et Beaux-Arts; Ecoles Académiques; Fêtes, Musées. Il faisait partie du Conseil municipal depuis 1896, et du Conseil général depuis 1901.

À la même époque que ses fonctions municipales, M. Flament a rempli celles d'administrateur du Bureau de bienfaisance.

NOS ARTISTES TOURCOINGNOIS. — Nous pouvons encore annoncer aujourd'hui un nouveau succès à l'actif de nos artistes locaux. M. Jules Maes, sculpteur, s'est vu attribuer une mention honorable pour son groupe en plâtre « Les chiffonniers » exposé au Salon des Artistes Français.

Ancien élève des Ecoles Académiques de Tourcoing, M. Jules Maes a été, après concours, boursier de la Chambre de Commerce durant plusieurs années, à l'Ecole des Arts Décoratifs et à l'Ecole des Beaux-Arts de Paris; il est actuellement élève de MM. Coutan et H. Lemaire.

C'est la troisième fois que le jeune artiste tourcoingnois est admis au Salon; en 1908, avec une « Etudiante russe », en 1909 avec « Le serment de Spartacus » et cette année avec l'œuvre qui vient d'être récompensée, œuvre qui dénote d'ailleurs de réels progrès chez son auteur.